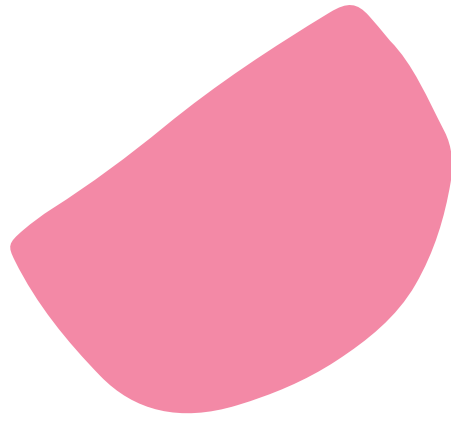


Règlement de
Fonctionnement
Guichet unique
Petite Enfance







Le **guichet unique petite enfance** est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'accompagnement à destination des familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s).



1/ Jours et horaires d'ouverture du service

Les permanences physiques sont sur rendez-vous :

- Lundi de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 8h30 à 13h30

Prise de rendez-vous sur saint-alban31.fr

2/ Missions

- Informer les familles de l'ensemble des modes d'accueil existants sur la commune
- Accompagner individuellement les familles dans leurs projets d'accueil
- Centraliser les demandes d'accueil, tous modes de garde confondus : collectif et individuel
- Enregistrer les demandes de préinscription en structure collective
- Présenter les dossiers à la Commission d'Admission
- Assurer une coordination des acteurs Petite Enfance

3 / L'offre Petite Enfance sur la commune

L'OFFRE COLLECTIVE

Le Multi accueil POM D'API d'une capacité de 44 places accueille les enfants âgés de dix semaines à moins de 6 ans de 7h30 à 18h30.

Les formules d'accueil proposées sont :

- L'accueil régulier, lorsque les besoins sont connus et récurrents.
- L'accueil occasionnel, lorsque les besoins ne sont pas connus en amont : accueils ponctuels et non récurrents.
- L'accueil d'urgence, lorsqu'il s'agit, dans la plupart des cas, d'un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence uniquement.

L'OFFRE INDIVIDUELLE

- 32 Assistantes Maternelles agréées exerçant à leur domicile
- 1 Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) d'une capacité de 8 places
- Liste des organismes agréés de gardes à domicile sur demande

AUTRES LIEUX D'ACCUEIL

Le Relais Petite Enfance : lieu d'information, d'animation, de professionnalisation et de médiation à destination des professionnelles de l'accueil individuel, des familles et enfants de moins de 6 ans.

Accueil mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30.

L'accueil parent-enfants : lieu de rencontre, d'information, d'échange et d'éveil à destination des parents (ou un autre adulte référent), et des enfants de moins de 6 ans.

Accueil le lundi de 9h30 à 12h à l'Espace Petite Enfance POM D'API.

4 / La procédure de pré-inscription

Le guichet unique reçoit les demandes de pré-inscription des familles à compter de la date de déclaration de la grossesse. La prise de rendez-vous se fait en ligne sur le site de la Mairie de Saint-Alban.

Le rendez-vous de pré-inscription permet à la responsable du guichet unique de recueillir les demande des familles et de les orienter vers un mode d'accueil adapté à leurs besoins. A cette occasion, une fiche de pré-inscription en ligne sera établie.

Sur ce document figurent les renseignements concernant l'état civil de la famille, la composition familiale, la situation professionnelle, les modalités de garde et la date d'entrée souhaitée des parents, et le numéro d'allocataire de la famille permettant de faire une simulation de tarification.

Lors du rendez-vous, la responsable du GU remet à la famille :

- La liste des Assistantes Maternelles agréées exerçant sur la commune
- La liste des organismes agréés de garde à domicile présents sur le territoire
- L'ensemble des informations et les démarches relatives à ces modes de garde

Les familles s'engagent à réactualiser leurs dossiers et à signaler au service tout changement de situation familiale et / ou professionnelle avant le passage en commission.

5/ Les critères d'admission au Multi Accueil

Prérequis pour obtenir une place au multi accueil

- Résider sur la commune de Saint-Alban (en cas de garde alternée, au moins un parent doit être domicilié sur la commune. Dans ce cas, un courrier du JAF sera demandé).
- Réactualiser son dossier de pré-inscription chaque 3 mois, faute de quoi la demande d'inscription sera annulée.

Critères	Indicateurs	Pondération
Antériorité du dossier	Ancienneté de la demande	1 point/ 3 mois
La composition familiale et situation professionnelle	Famille monoparentale qui travaille	5
	Couple dont les deux membres travaillent	5
	Famille monoparentale en recherche d'emploi	3
	Couple dont un membre travaille et l'autre est en recherche d'emploi	2
	Couple dont les deux membres sont en recherche d'emploi	1
Les situations spécifiques	Enfant en situation de handicap ou de maladie chronique (compatible avec la vie en collectivité)	5
	Situation d'urgence sociale transmise par les services sociaux	5
	Parent mineur	5
	Naissance multiples /fratrie dont l'ainé est présent dans la structure / fratrie à accueillir simultanément	3
	Famille en dessous du seuil de pauvreté fixé par la CAF	3
	Enfant provenant de l'accueil occasionnel (si évolution de la situation professionnelle du parent)	2
	Parent(s), frère(s), sœur(s) en situation de handicap ou de maladie chronique	1

5 / La commission d'attribution des places

COMPOSITION DE LA COMMISSION

- Monsieur le Maire
- L'Élue Adjointe à la Petite Enfance
- La responsable du guichet unique
- La Directrice du multi accueil
- La direction des services à la Mairie

Les membres de la commission sont soumis aux règles de confidentialité.

Chaque demande, présentée anonymement, est rigoureusement examinée à partir de la fiche de pré-inscription. Le nombre de points obtenus par les familles détermine la décision d'attribution des places ainsi que l'ordre sur la liste d'attente. Les admissions s'effectuent en fonction des disponibilités du Multi Accueil, et dans le respect de la mixité sociale au sein de l'établissement.

La commission se réunit une fois dans l'année. La date est fixée au mois d'Avril.

6 / Notification de la décision de la commission

La décision de la commission (admission ou non admission) est communiquée par courrier aux familles. Une liste d'attente est également constituée et validée lors de la commission.

La validation de la demande d'accueil engage la famille sur les modalités d'accueil pour l'année à venir.

SI L'AVIS EST FAVORABLE

Les parents doivent sous quinze jours confirmer l'admission de leur enfant auprès de la responsable du multi accueil ou refuser la place proposée.

Passé ce délai, la place sera proposée à la famille inscrite en suivant sur la liste d'attente.

La Directrice du Multi Accueil fixe un rendez-vous à la famille pour procéder à l'inscription de l'enfant.

Afin d'apprécier la situation réelle de la famille au moment de l'inscription, les documents suivants datant de moins de 3 mois sont à fournir :

- Une attestation CAF
- Un justificatif de domicile
- Un justificatif d'activité professionnelle (attestation employeur, carte d'étudiant, attestation de stage ou de formation, attestation Pôle emploi, enregistrement URSAAF...).

SI L'AVIS EST DÉFAVORABLE

La famille peut faire le choix de classer son dossier, ou de rester sur la liste d'attente pour la commission ultérieure en retournant la partie à compléter accompagnant le courrier de non-admission.

Information

Le présent règlement établi le 1^{er} septembre 2022 peut être modifié sur proposition de Monsieur le Maire, responsable juridique.